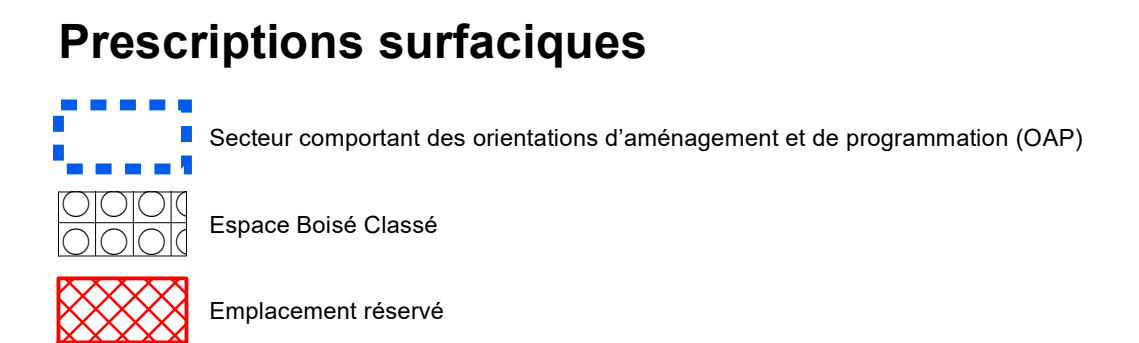
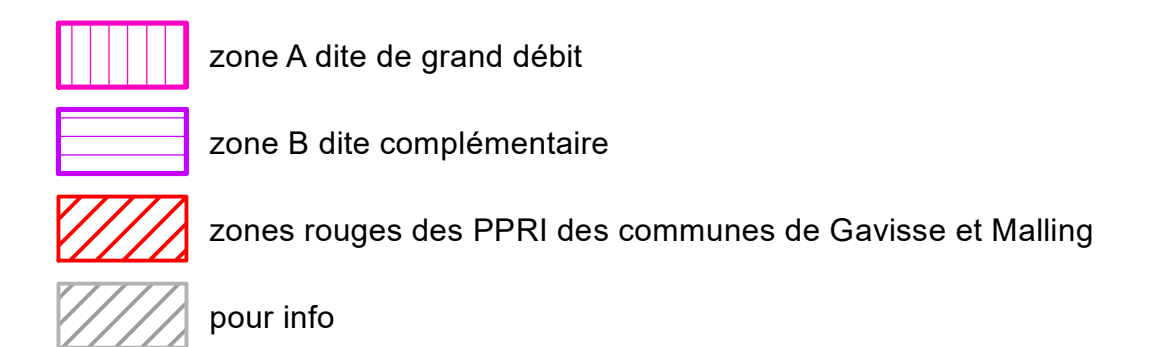




Surfaces submersibles, décret n° 56-909 du 10/09/1956



zone inondable

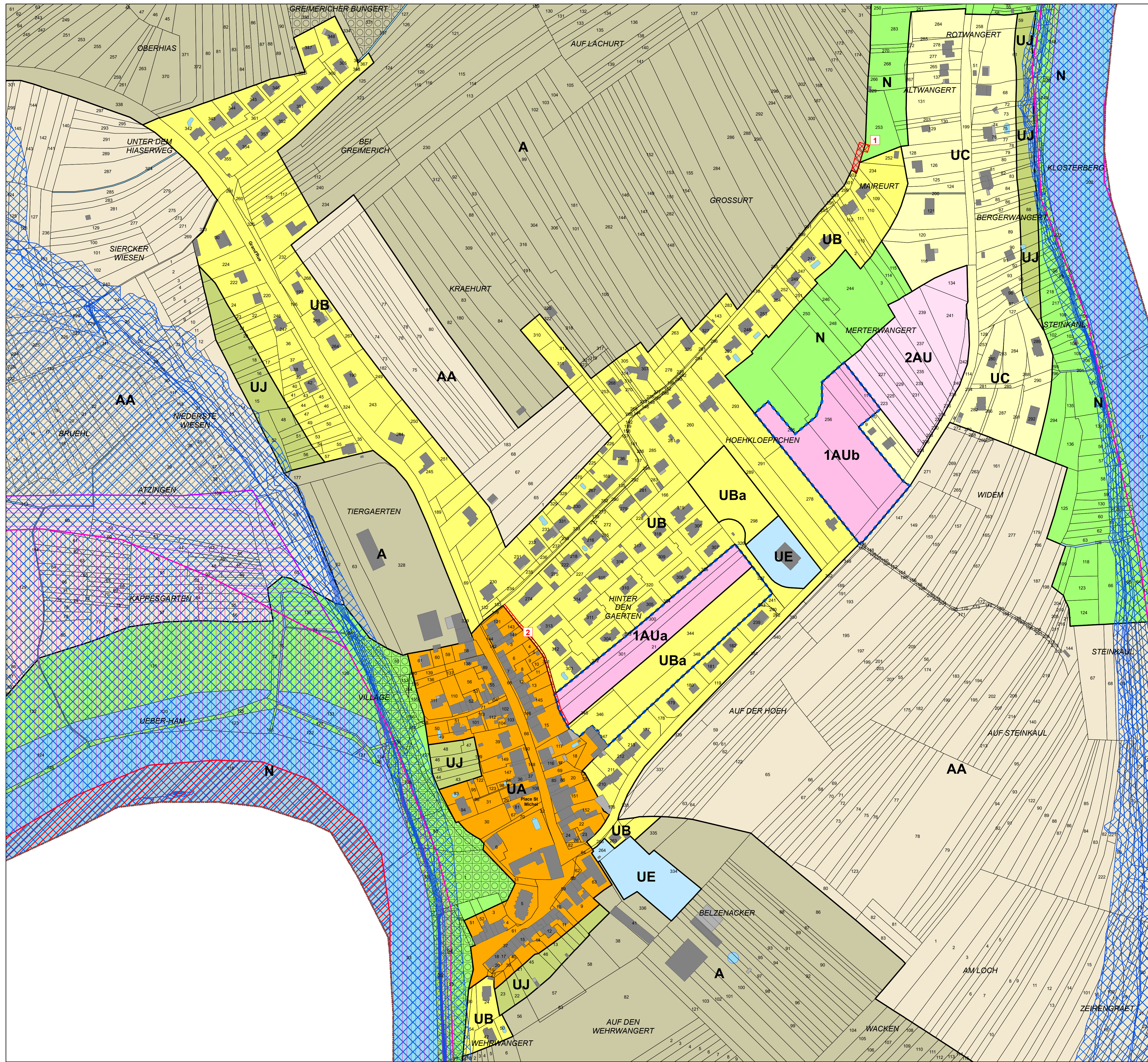
N°	Désignation	Bénéficiaire
1	Prolongement du chemin des 4 vents et création d'un espace de retournement	Commune
2	Création d'un sentier permettant de rejoindre la mairie	Commune

Commune de Berg-sur-Moselle

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

REGLEMENT GRAPHIQUE

Katia Genet-Maincion



Prescriptions surfaciques

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé

Zones inondables

Surfaces submersibles, décret n° 56-909 du 10/09/1956

- zone A dite de grand débit
- zone B dite complémentaire
- zones rouges des PPRI des communes de Gavisse et Malling
- pour info

Atlas des Zones Inondables de la Lorraine

- zone inondable

N°	Désignation	Bénéficiaire
1	Prolongement du chemin des 4 vents et création d'un espace de retournement	Commune
2	Création d'un sentier permettant de rejoindre la mairie	Commune

maître d'ouvrage :
Commune de Berg-sur-Moselle

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

REGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de Berg-sur-Moselle
Elaboration du PLU
PLU APPROUVE
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 09/11/2018.

A Berg-sur-Moselle, le
Madame le Maire,
Katia Genet-Maincion

conduite d'études :
OTE Ingénierie

1:2 000

